

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BLAIN

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/277 en date du 5 décembre 2013 une enquête publique est ouverte à la mairie de BLAIN, pendant une période de 33 jours du 2 janvier 2014 au 3 février 2014 inclus, portant sur la demande présentée par la SARL LA FERIAIS en vue de procéder à l'extension de l'élevage avicole, en portant l'effectif total à 130 000 animaux-équivalents volailles, situé à BLAIN – « La Férias ».

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2111-1, 3660-a de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Claude LACOUR, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de BLAIN, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- jeudi 2 janvier 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- mercredi 8 janvier 2014	de 14 H 00 à 17 H 00
- mardi 14 janvier 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- samedi 25 janvier 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- lundi 3 février 2014	de 14 H 00 à 17 H 00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de BLAIN aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de BLAIN.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de BLAIN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SARL LA FERIAIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.